

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023 à 20 heures 30

Le dix juillet 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de M. le Maire – Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 4 juillet 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site Internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 4 juillet 2023.



La séance est ouverte à 20 heures 30 par M. le Maire – Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 47

Soit un nombre de 40 conseillers présents et 07 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 40 conseillers présents.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			

GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MARTIN Pascal		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

M. RENAULT est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - AFFAIRES JURIDIQUES		
	Affaires juridiques	Lyliane MAINCENT
2023/07/10 1.	Assurance dommage aux biens	
II. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION		
2023/07/10 2.	Télétravail – Modalité de participation	Régis PICOT
2023/07/10 3.	Création d'un emploi d'animateur socioculturel pour le Centre socioculturel, pour accroissement temporaire d'activité	

III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC

2023/07/10	4.	Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	M. le Maire
2023/07/10	5.	Election des adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire	
2023/07/10	6.	Indemnités de fonction des élus	

M. le Maire informe les membres présents que les points n°4 (fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire) et n°5 (élection des adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire) ne vont pas être traités lors de la présente séance et sont reportés à une séance ultérieure en raison du recours qui a été engagé concernant l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Vire qui a eu lieu le lundi 3 juillet 2023.

Discussion début de séance

Avant le passage aux questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal, Mme Le Dréau revient sur la situation des inscriptions scolaires au collège du Val de Vire. En effet, certains enfants de Coulonces et de Campagnolles ne sont pas inscrits dans leur collège de secteur. Les parents ne supportent plus cette situation. Rien ne s'éclaircit. Une réponse leur est promise par la DSDEN au 28 août, ce qui est évidemment bien trop tardif !

Mme Le Dréau demande à ce que la Rectrice, la DSDEN et M. Jean Léonce Dupont puissent recevoir des parents. Mme Le Dréau fait lecture du courrier qu'elle propose de leur envoyer. Le courrier proposé évoque la problématique des inscriptions des élèves de 6^{ème}, la question des moyens alloués et aussi les inscriptions des enfants issus des communautés des voyageurs.

Mme Le Dréau indique qu'un courrier différent est proposé à destination du Président du Conseil Départemental. Enfin, un texte est proposé pour le Préfet du Calvados.

Mme Le Dréau souhaiterait que les élus puissent l'accompagner si elle obtient les rendez-vous sollicités.

M. le Maire indique qu'il a reçu les parents de Coulonces. Il est favorable à l'envoi des courriers.

M. Couason regrette que les groupes minoritaires n'aient pas été consultés, mais indique qu'il approuve la démarche pour l'envoi de ces courriers. L'administration préfectorale ne semble pas s'inquiéter. Il faudrait que M. le Maire agisse pour faire entendre ces difficultés.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

2023/07/10	1	Assurance dommage aux biens	Votants : 46 dont 06 pouvoirs Vote pour : 46 dont 06 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	---	-----------------------------	---

Mme MAINCENT : Lecture de la délibération.

M. Couasnon souligne que les Conseils municipaux ne se déroulent pas dans de bonnes conditions de travail : il prend l'exemple des stores occultant qu'il conviendrait de réparer. Par ailleurs, à chaque séance, on change la disposition de la salle. Selon lui, il faut que la collectivité permette aussi à l'assemblée délibérante de travailler dans de bonnes conditions matérielles.

Mme Leverrier demande quelles sont les raisons invoquées par la MAIF pour rompre son contrat avec la collectivité. Mme Maincent répond qu'il s'agit d'une décision relevant d'une stratégie d'entreprise sur le plan national, toutes les collectivités territoriales affiliées font face à la même situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché d'assurance dommage aux biens, telles que présentées,
- D'approuver les critères d'attribution du marché d'assurance dommage aux biens, tels que présentés,
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces du marché ainsi que tout document y afférent.

2023/07/10	2.	Télétravail - Modalité de participation	Votants : 46 dont 06 pouvoirs Vote pour : 46 dont 06 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	---	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

M. Picot précise que ce dossier a été travaillé dans le cadre des instances en dialogue social. Il y a eu un accord avec les représentants du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le règlement intérieur relatif à la mise en œuvre du télétravail

2023/07/10	3.	Création d'un emploi d'animateur socioculturel pour le Centre socioculturel, pour accroissement temporaire d'activité	Votants : 46 dont 06 pouvoirs Vote pour : 46 dont 06 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	---	---

M. PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'animateur socioculturel au motif d'un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1er septembre 2023 et jusqu'au 1er février 2024 étant précisé que ce poste sera rattaché au service du centre socioculturel municipal dès la prise de poste de la personne recrutée.
- De créer le poste dans la filière animation, dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation (catégorie C) ou d'animateur (catégorie B).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à préparer une convention de partenariat avec la CAF du Calvados pour permettre une prise en charge intégrale de ce poste, au titre de l'année 2023, par la CAF du Calvados. Cette convention sera soumise à la validation du Conseil Municipal de Vire Normandie lors d'une prochaine séance.

M. Couasnon prend la parole pour dire qu'il n'est pas opportun de délibérer sur ce point tant que la justice ne s'est pas prononcée sur le recours. Mais le M. le Maire indique qu'un maire élu doit percevoir une indemnité.

M. Couasnon insiste en soulignant qu'il faut faire les choses dans l'ordre. M. le Maire confirme pourtant qu'il est normal qu'un maire délégué perçoive une indemnité.


Mme Dubourguals s'interroge sur le fait que Mme Maincent va travailler sans adjoint. Elle doute de la tenabilité d'une telle situation, selon elle cela voudrait dire que les 7 adjoints ne faisaient pas grand-chose jusqu'à présent. Ce n'est pas logique au niveau de Vire délégué.

Mme Coignard rappelle qu'il y a un recours au sujet de l'élection du 3 juillet. Or, une délibération est proposée ce soir pour voter une indemnité à la nouvelle maire déléguée de Vire, ce n'est pas logique. Mme Coignard poursuit : « nous, on demande le report de cette délibération ». A son initiative, plusieurs élus se lèvent et, pour traduire leur refus de participer au vote de cette délibération, quittent la salle du conseil.

M le Maire indique qu'il n'y a plus le quorum, donc il ne sera pas possible de délibérer.

A 21h10, la séance est levée.

Le secrétaire de séance



J. DIMINIL
Signé le 25/09/2023
✓ Signé et certifié par [yousign](#)



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

